

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 19

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 86 :

« Lorsque le dossier d'une demande mentionnée au I est complet, ou que la publicité mentionnée au 7° est déposée, le droit... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.